



## Communiqué de presse

Paris, le 16 juillet 2019

### Trois quarts des retraités perçoivent une pension brute inférieure à 2 067 euros par mois, fin 2016

D'après les résultats de l'échantillon interrégimes de retraités<sup>1</sup> (EIR), 16,1 millions de personnes, dont 14,9 millions vivant en France, perçoivent une pension de retraite de droit direct, acquise au titre de leur carrière, versée par l'un des régimes de retraite français. Ces retraités perçoivent en moyenne une pension de droit direct brute de 1 472 euros. En raison, notamment, des carrières plus favorables des nouveaux retraités, cette pension moyenne s'est accrue de 3,3 % en quatre ans en euros constants. Depuis 2012, le nombre de retraités de droit direct résidant en France a augmenté de près de 4,8 % (680 000 personnes).

Certains retraités veufs ou veuves peuvent percevoir, en outre, une pension de réversion. En tenant compte de cette pension, 75 % des retraités de droit direct d'un régime de base résidant en France ont une pension totale inférieure à 2 067 euros bruts mensuels. Les inégalités de pension sont plus fortes entre les femmes qu'entre les hommes. Pour les hommes, elles s'expliquent principalement par la diversité des revenus d'activité en cours de carrière, alors que pour les femmes s'y ajoute la diversité des durées validées, prises en compte pour le calcul de la retraite.

Avec 1 099 euros bruts par mois en moyenne, la pension de droit direct des femmes résidant en France est inférieure de 42 % à celle des hommes (1 908 euros) et de 29 % si l'on tient compte de la réversion. Les écarts se réduisent cependant au fil des générations, du fait de l'amélioration des carrières féminines.

Parmi les retraités nés en 1950, 81 % sont partis au taux plein, sans décote ni surcote. En particulier, 59 % ont pris leur retraite à 60 ans ou avant avec le taux plein sans surcote.

#### Visualisez la distribution des montants de pensions et des âges de retraite

La DREES met en ligne une datavisualisation qui permet d'obtenir la répartition des montants de pensions et des âges de retraite. Elle permet de calculer la proportion de retraités qui se situent dans chaque tranche de montant de pension ou d'âge de départ, sur un champ paramétrable par sexe, type de carrière, etc.

#### Exemples d'utilisation de l'application :

- Parmi tous les retraités d'un régime français, 4,6 % ont une pension comprise entre 1 400 euros et 1 499 euros (soit 788 900 personnes). Au sein de cette tranche, 21 % des retraités perçoivent une pension d'un régime de la fonction publique. Au total, 55,7 % ont une pension inférieure à 1500 euros.
- Parmi les retraités des générations 1946 à 1950, 48,3 % ont liquidé un droit entre 60 et 61 ans (soit 2 057 300 personnes)

Pour accéder à l'application :

[http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/distribution\\_pensions/](http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/distribution_pensions/)

1. La première vague de l'EIR recueillait des données sur les retraités en 1988. L'EIR 2016, collecté en 2017-2018 et qui correspond à la huitième vague du panel, porte sur la situation des retraités d'un régime de retraite français au 31 décembre 2016, quels que soient leurs lieux de naissance et de résidence. Les données de l'EIR offrent un niveau de détail extrêmement fin, qui permet des analyses très riches sur le système de retraite français vu dans son ensemble.

Télécharger la publication :

[« Fin 2016, trois retraités sur quatre perçoivent une pension brute inférieure à 2 067 euros par mois - Premiers résultats de l'échantillon interrégimes de retraités \(EIR\) de 2016 »](#)

Fanny Chartier (DREES). *Études et Résultats* n°1119, juillet 2019.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ([DREES](#)) fait partie avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis vingt ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97